MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2010

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon - Hallu - Valck -Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Loir - Lejop - Muchembled formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: M Brunel, procuration à M Valck - M. Delenclos, procuration à M Barbillon - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 22 janvier 2010 adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	404 315.94 €	209 158.17 €	613 474.11 €
RECETTES	674 599.66 €	221 278.34 €	895 978.00 €
RESULTAT	+ 270 283.72 €	+ 12 120.17 €	+ 282 403.89 €

COMPTE DE GESTION 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2009.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2009 comme suit :

- Réserves (article 1068 de la section d'investissement) : 37 063 €

- Report (article 002 de la section de fonctionnement) : 233 221€

TAUX DES TAXES – EXERCICE 2010

Suite à l'intégration des taux de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au taux communaux, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2010 qui sont donc fixés comme suit :

Taxe d'Habitation : 19.81 (commune : 14.83 – CCPN : 4.98)
Foncier Bâti : 35.13 (commune : 26.28 – CCPN : 8.85)
Foncier Non Bâti : 89.68 (commune : 70.37 – CCPN : 19.31)

BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2010 comme suit :

Section de Fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2010	573 505 €	493 558 €
Reports	Restes à réaliser 2009	0 €	0 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté		223 221 €
	TOTAL	573 505 €	716 779 €

Section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2010	123 320 €	160 383 €
Reports	Restes à réaliser 2009	99 906 €	50 723 €
	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0 €	12 120 €
	TOTAL	223 226 €	223 226 €

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF</u> 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2009 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	60 394.47 €	8 538.71 €	68 933.18 €
RECETTES	56 750.69 €	75 690.57 €	132 441.26 €
RESULTAT	- 3 643.78 €	67 151.86 €	63 508.08 €

SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2009.

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009</u>

Le conseil municipal, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit Reporté (article 002 de la section de fonctionnement) : 3 644 €

SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2010

Section de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2010	50 533 €	54 177 €
Reports	Restes à réaliser 2009	0€	0 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	3 644 €	0 €
	TOTAL	54 177 €	54 177 €

Section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
Voté	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2010	3 932 €	48 633 €
Reports	Restes à réaliser 2009	0 €	0€
	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0 €	67 151 €
	TOTAL	3 932 €	115 784 €

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (A.D.T.O.)

Adhésion - Approbation des statuts - Désignation du représentant à l'assemblée générale

Après avoir pris connaissance des statuts de l'ADTO et de ses missions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- L'adhésion de la commune à l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (A.D.T.O.)
- D'approuver les statuts de l'ADTO
- De s'engager à verser la cotisation annuelle fixée à 1€par habitant, à compter du 1er avril 2010.
- D'autoriser le maire à représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADTO et à postuler aux fonctions d'administrateur.

COMMISSION LOCALE CHARGEE D'ARRETER LE BILAN DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DES RESSOURCES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LES COMMUNES - Désignation d'un délégué

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **désigne Monsieur Vincent BONENFANT** en tant que représentant de la commune au sein de la commission locale chargée d'arrêter le bilan des transferts des charges et des ressources entre la communauté de communes du Pays Noyonnais et les communes.

AIRE DE JEUX A LA FOLLE EMPRISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal de Ville sollicite auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 20 000 €afin de participer au financement des travaux de réalisation d'une aire de jeux à la Folle Emprise.

ACCEPTATION DE RECETTES

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 100.08 €provenant du Foyer Rural de Ville pour participation aux frais d'entretien du photocopieur pour l'année 2009.
- 26.44 €provenant de l'association des supporters de Saint Etienne pour remboursement de dégradations de peinture à la salle polyvalente lors de la location des 5 et 6 décembre 2009.
- 26.60 €provenant de l'association « Féérie 60 » pour remboursement de dégradations du groom de la porte d'entrée de la salle polyvalente lors de la location des 30 et 31 janvier 2010.
- 26.40 €provenant de l'association des supporters de Saint Etienne pour frais d'électricité à la salle polyvalente lors de la location des 13 et 14 mars 2010.

BAIL MAISON RUE DU MONT RENAUD

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le bail consenti aux locataires de la maison sise 10, rue du Mont Renaud et appartenant à la commune, arrivera à expiration le 28 février 2011 et qu'il est nécessaire de prendre une décision quant à son renouvellement ou non.

- Vu le peu de ressources de la commune;
- Vu les travaux qui vont être à réaliser dans les prochaines années pour la réfection et la mise en sécurité des voiries communales;
- Vu les dépenses qui seront à prévoir;

Considérant que ce bien loué ne rapporte que peu de profit à la commune et que sa vente fournirait un apport pour le financement des travaux futurs,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas renouveler le bail des locataires.
- décide de vendre cette maison.

Les locataires seront avertis de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais fixés dans le bail (soit six mois au moins avant sa date d'expiration) et seront prioritaires s'ils désirent se porter acquéreurs de la maison.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

<u>PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE</u> « Circuit des carrières »

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à un circuit de découverte traversant le territoire de la commune, dénommé « circuit des carrières » et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- 1) DECIDE
- de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé « Circuit des Carrières »
- 2) DECIDE
- De donner son accord sur l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux ci-après :
- du chemin rural dit « rue de l'Archerie »
- du chemin rural dit « chemin rural du Montconseil »
- du chemin rural dit « chemin rural N°11 dit des carrières »
- 3) S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits.
- 4) S'ENGAGE en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil général un itinéraire de substitution.
- 5) S'ENGAGE à accepter le balisage, le panneautage et la promotion du circuit.

PRÊT DE LA PETITE SALLE AU LYCEE HORTICOLE DE RIBECOURT

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Lycée Horticole de Ribécourt a demandé le prêt de la petite salle et de la cuisine de la salle polyvalente de Ville pour le vendredi 2 avril 2010, de 9 heures à 15 heures, en vue de réaliser une activité pédagogique pour une classe. Il propose de demander une participation de 50 € au lycée horticole pour les frais de gaz, d'électricité et de nettoyage, sous forme de don versé au CCAS de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au prêt de la salle au lycée horticole de Ribécourt et au don de 50 €au CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

- La kermesse de l'association des parents d'élèves « Les Galopins » aura lieu le 8 mai prochain à Ville. Le conseil municipal donne un avis favorable au prêt du barnum et de vaisselle.
- Monsieur le maire donne un compte rendu du résultat des délibérations des communes concernant l'extension des compétences « transport » et « équipements sportifs » de la communauté de communes du pays noyonnais.
- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de monsieur le maire de Noyon concernant le départ de l'entreprise Brézillon.
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie ayant demandé qu'un inventaire du patrimoine des objets mobiliers de l'église soit dressé, Madame Catherine Gimaret est désignée pour réaliser cet inventaire.
- Monsieur le maire donne lecture du bilan du centre social rural de Lassigny concernant le portage des repas à domicile.